

## EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF.

### ► Vos boisements communaux sont-ils exploitables ?

Le diagnostic des boisements communaux (enquête à laquelle vous êtes nombreux à avoir répondu) livre ses premiers résultats : dans le Parc naturel régional, 414 hectares de boisements appartiennent aux communes. Cependant, moins de 10% des communes exploitent ce gisement et



L'exploitation des boisements assure un revenu à la commune

aucune aujourd'hui ne dispose d'un régime forestier ou d'un document cadre de gestion durable. Or une forêt bien gérée permet d'accueillir du public en toute sécurité et assure un revenu financier à la commune (par la vente des bois).

Quels sont les essences d'arbres de votre boisement communal ? Entre Office national des forêts (ONF), Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Conseil régional et Parc naturel régional, qui fait quoi ? Quel cadre réglementaire s'applique ? Comment être accompagné pour prendre la meilleure décision ? La commune peut-elle être aidée financièrement pour gérer durablement ses boisements ?

Plusieurs intervenants (techniciens et élus) répondront à toutes ces interrogations lors du Grand Format organisé par le Parc naturel régional le mardi 31 janvier 2017 à Lecelles. La matinée d'échanges (en salle des fêtes) sera suivie, après le déjeuner, d'une visite d'un boisement de la commune (conversion d'une peupleraie).

Contact : Fabrice Desort  
f.desort@pnr-scarpe-escaut.fr

### ► Plusieurs consultations en 2017

A mi-parcours de la Charte (2010-2022), il est important que vous vous exprimiez sur les actions que vous menez et qui participent à la mise en oeuvre de la Charte. Chaque commune sera donc invitée au printemps (entre février et avril) à une réunion de travail. Sur la base d'un questionnaire très simple identique à toutes les communes et que nous remplirons ensemble, nous pourrons faire le point sur vos priorités et vos perspectives.

Au cours du premier semestre 2017, l'ensemble des signataires de la Charte (Etat, Région, Département, intercommunalités, communes, etc.) sera consulté.

De quoi alimenter la prochaine Conférence territoriale des signataires de la Charte qui se tiendra à l'automne 2017 !

Contact : Isabelle Zarlenga, i.zarlenga@pnr-scarpe-escaut.fr

### ► Délégation interministérielle zone humide

30 éleveurs de Scarpe-Escaut participent depuis 2013 au Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide. Dans le cadre du 3<sup>e</sup> plan national d'actions en faveur de l'élevage en milieu humide, une délégation interministérielle se déplacera le 10 janvier pour les rencontrer et mieux appréhender les spécificités de l'agriculture locale en zone humide. Ce sera l'occasion de plaider en faveur de la mise en place d'une aide particulière afin de concilier activité agricole et préservation de ces milieux nécessaires au maintien de la biodiversité.

**SOYONS PARC**  
Infos du Parc naturel régional  
Scarpe-Escaut destinées aux élus  
Directeur de la publication : Michel Lefebvre  
Responsable : Isabelle Zarlenga  
Photos : S. Dhote, David Delecourt  
[www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

## AGENDA

### DANS VOS COMMUNES

**14 janvier** : Vœux du Parc naturel transfrontalier du Hainaut à Brasmesnil à 11h30. Dès 9h30, possibilité de visiter le jardin du château de Calennelle, éco-jardin où l'on pratique la gestion différenciée.

A l'occasion de ce rendez-vous traditionnel, les équipes présenteront "Terre en action", une nouvelle façon d'accompagner des associations, des groupes d'habitants ou toute autre démarche collective pour faire aboutir des projets citoyens en faveur du cadre de vie. Piloté par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique), « Terre en action » engage la Mission Bassin Minier, Espace Environnement et le CRIE de Mouscron. Ce programme transfrontalier est financé pour moitié par l'Union européenne dans le cadre de fonds Interreg V.

**24 janvier** : Sensibilisation des agents communaux et intercommunaux en charge de l'instruction des permis de construire.

**31 janvier** : Grand Format « Les boisements de vos communes sont-ils une ressource exploitable ? » à Lecelles.

### REUNIONS STATUTAIRES

**2 février** : Bureau Syndical

## EDITO

### Le changement est une chance

A la fin de l'année, la dissolution du syndicat des communes intéressées (SCI) marque une évolution dans la gouvernance du Parc. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les statuts du syndicat mixte de gestion évoluent pour donner une place plus importante aux élus des communes signataires de la charte. C'est une chance qu'il faut saisir pour nous approprier les enjeux multiples du développement durable de nos territoires. Il est de notre responsabilité d'élus de transférer aux générations futures une terre solidaire, respectueuse du patrimoine bâti existant, utilisant l'espace dans une dynamique de préservation des espaces naturels, de la biodiversité, des paysages.

La complexité du monde d'aujourd'hui ne doit pas briser l'initiative des uns et des autres pour construire un monde habitable pour tous et par tous. Notre place d'élus au sein du comité syndical aux côtés des instances régionales et départementales est nécessaire pour bâtir ensemble notre avenir commun. « Soyons parc » et profitons des compétences à notre disposition pour comprendre notre territoire, accompagner ses changements, oser l'innovation, mobiliser les habitants dans un souci de bonne utilisation du bien commun.

Le SCI a vécu, mais n'oublions pas sa raison d'être initiale en évoluant. Nous ne ferons pas de nos territoires des espaces vivants si nos décisions ne sont pas nourries de l'exercice d'une proximité active, si les habitants ne peuvent s'approprier leur devenir et influencer sur leur mode de vie.

Le changement est une chance, saisissons-la en 2017. Très bonne année à tous !

**Michel Lefebvre**  
Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

## EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF.



### ► Paysages d'eau

Un tout nouveau film de cinq minutes intitulé « Paysages d'eau, de Douai à Mortagne-du-Nord » enrichit la vidéothèque du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Réalisée par Samuel Dhote pour le SAGE Scarpe aval, cette vidéo est une invitation au voyage. Reconnu pour l'esthétique de ses photos, ce professionnel nous offre un nouveau regard sur les mares, prairies, tourbières, étangs, écluses, forêts, etc. On redécouvre ces espaces naturels, lieux de vie, d'activités économiques et de loisirs, à la fois riches d'une grande biodiversité et fragiles. La vidéo, financée par le SAGE et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, est diffusée sur les sites du PNR et du SAGE, lors de réunions d'élus et de manifestations grand public.

Contact : Elise Caron, animatrice du SAGE Scarpe aval, e.caron@pnr-scarpe-escaut.fr

### ► Voir autrement Saint-Amand-Les-Eaux

Les journées "Voir autrement" rencontrent toujours un réel succès. Organisées par le Parc naturel régional, elles répondent au besoin exprimé des prestataires touristiques de mieux connaître le territoire et d'en devenir des ambassadeurs, de nouer des liens entre eux et ainsi de se renvoyer des clientèles. Les élus communaux y sont également invités afin de mieux connaître les richesses du Valenciennois et du Douaisis. C'est à Saint-Amand-Les-Eaux qu'était organisée la dernière rencontre. Plus de 30 participants ont découvert les belles faïences du musée de l'abbaye, les ateliers de la rue du Wacq ainsi que le port fluvial.



### ► Un verger dans la commune : quel entretien ?

Les vieux fruitiers, surtout lorsqu'ils ont été taillés à maintes reprises dans leur jeunesse, demandent souvent une attention particulière. 80 agents de communes ou d'intercommunalités en charge d'espaces verts viennent d'être formés à l'entretien des vergers lors de démonstrations à Lecelles, Quarouble, Fresnes-sur-Escaut et Vred. Ces formations gratuites de deux jours proposées par le Parc naturel régional permettent de conseiller les agents pour soigner ou entretenir des arbres fruitiers sans produit phytosanitaire.

Contact : François Carlier, f.carlier@pnr-scarpe-escaut.fr



